

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 25 JUIN 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-CINQ JUIN,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.

Etaient présents : Christophe BÉCHU, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOU, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVÉAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etaient excusés : William GALLEY, Angelo TOCCO.

OBJET : Finances-Patrimoine - Marché « Prestations de restauration collective » - Avenant n°4 au marché subséquent n°3 de l'accord cadre n° 2017P100-2 « Prestations de restauration collective pour le CCAS » - Modification de la durée du marché subséquent n°3 – Approbation de l'avenant n°4 et autorisation de signature.

Monsieur le Président expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 23 juin 2016, le Conseil d'Administration a autorisé la signature du marché accord-cadre « Prestations de restauration collective pour le CCAS » avec la société SODEXO pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Ce marché a été reconduit une première fois en 2018 puis une seconde fois jusqu'au 31/12/2019, conformément au cahier des clauses administratives particulières.

Par délibération en date du 19 décembre 2019, le Conseil d'Administration a approuvé la prolongation de la durée de l'accord cadre n° 2017P100-2 jusqu'au 30 juin 2020 afin de se réserver la possibilité de proroger le marché subséquent n°3 dont l'échéance est fixée au 30 août 2020.

L'actualité internationale liée à la propagation du COVID-19 a perturbé le planning initialement établi. La période de confinement a impacté les partenaires du projet, notamment en ce qui concerne la formation au logiciel DATAMEAL. Au regard de ces éléments, il est nécessaire de prolonger la durée du marché subséquent n°3, dont l'échéance est fixée au 30 août 2020, jusqu'au 30 septembre 2020.

Les dépenses seront imputées au budget principal :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Imputation 606 23 « Achat de produits alimentaires »

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, l'avenant n°4 au marché subséquent n°3 et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer avec la société SODEXO.


Christophe BECHU
Président



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE
Lot n°2 : Prestations de restauration collective CCAS

AVENANT N°4 « Modification de la durée du marché subséquent n°3 »
n° 2017 P100-3-2 notifié le 28/12/2018

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Service Finances-Patrimoine
BP 80011
49020 – ANGERS cedex 2
Tél : 02 41 05 49 16
Fax : 02 41 05 39 41

B - Identification du titulaire du marché public

(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.)

SODEXO

6 rue de la Redoute
CP 130
78280 GUYANCOURT
Tél : 01 30 85 77 29
Site internet : www.fr.sodexo.com
N° SIRET : 338 253 131 109 92
N° APE : 5629A

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

ACCORD CADRE : PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE

Marché subséquent n°3 : 2017 P100-3-2

Lot n°2 : Prestation de restauration collective du CCAS

Date de la notification du marché public : 28/12/2018

EXE10 - Avenant

Marché subséquent n°3 - n° 2017 P100-3-2

Accusé de réception en préfecture
049-26490158-20200625-DEL-2020-048-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

Durée d'exécution du marché public : du 1^{er} janvier 2019 au 30 Août 2020

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA ; 20%
- Accord cadre mono-attributaire sans minimum, ni maximum de commandes
- Exécutable par des marchés subséquents, à bons de commande, sans minimum ni maximum d'une durée d'un an

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Article premier :

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus, est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : « Modification de la durée du marché subséquent n°3 »


Par délibération en date du 19 Décembre 2019, le Conseil d'Administration a approuvé la prolongation de la durée de l'accord cadre n° 2017P100-2 jusqu'au 30 juin 2020 afin de se réserver la possibilité de proroger le marché subséquent n°3 dont l'échéance est fixée au 30 août 2020.

L'actualité internationale liée à la propagation du COVID19 a perturbé le planning initialement établi. La période de confinement a impacté les partenaires du projet notamment en ce qui concerne la formation au logiciel DATAMEAL. Au regard de ces éléments, il est nécessaire de prolonger la durée du marché subséquent n°3, dont l'échéance est fixée au 30 août 2020, jusqu'au **30 septembre 2020**.

Article final :

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

E. Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Lydia RADIX - Directrice Générale	Gouanourt, le 25/06/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F. Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Angers, le 29/6/2020


Christophe BECHU, Président

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019